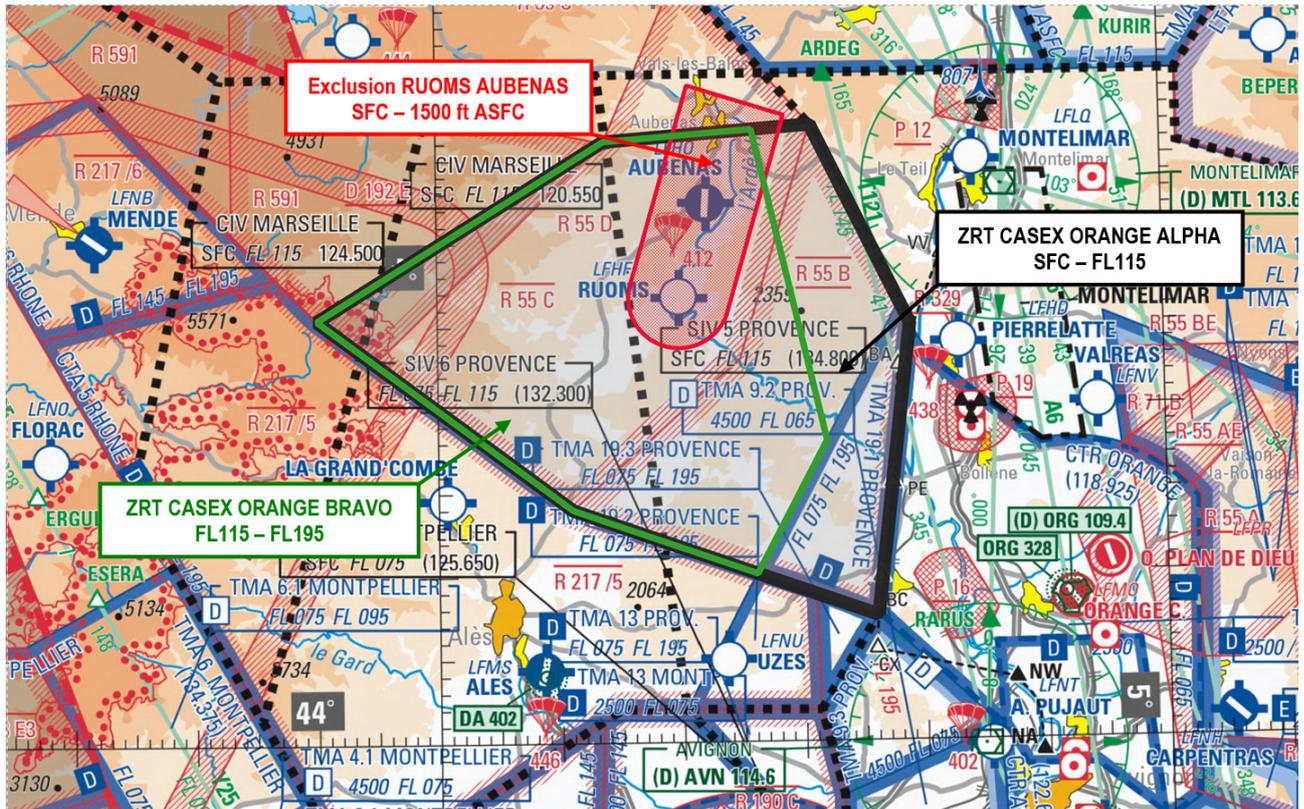


Objet : Création de deux zones réglementées temporaires (ZRT) dans la région d'ORANGE (84) pour l'exercice CASEX ATC 23-03

En vigueur : Du 13 novembre au 24 novembre 2023

Lieu : FIR : Marseille LFMM - AD : Aubenas LFHO, Ruoms LFHF, Langogne LFHL, Ales LFMS, Montelimar LFLO, Pierrelatte LFHD.



Extrait carte 1 / 1 000 000 SIA – Edition 1- 2023

ACTIVITÉ

Exercice militaire régional mettant en œuvre un grand nombre d'aéronefs de combat français et étrangers avec simulations de passes de tir. Les missions effectuées à très basse, basse et moyenne altitude nécessite la mise en œuvre de zones réglementées temporaires dans la région de Orange (84).

DATES ET HEURES D'ACTIVITÉ

ZRT CASEX ORANGE ALPHA et BRAVO activables :

Les lundis 13 et 20 novembre 2023 : 0700-1700
Les mardis 14 et 21 novembre 2023 : 0700-2200
Les mercredis 15 et 22 novembre 2023 : 0700-1700
Les jeudis 16 et 23 novembre 2023 : 0700-2200
Les vendredis 17 et 24 novembre 2023 : 0700-1100

INFORMATION DES USAGERS

Escadron de Détection et Contrôle Mobile (indicatif CASCADEUR) (ou CDC de remplacement) : **fréquence à paraître par NOTAM**
RAMBERT INFO (ou CDC de remplacement) : 119.700 MHz / 317.500 MHz / 143.550 MHz
ORANGE APP : 118.925 MHz / 299.775 MHz
RAMBERT INFO : 317.500 MHz / 143.550 MHz
MARSEILLE CTL : 123.900 MHz / 128.325 MHz
MARSEILLE INFO : 120.550 MHz
PROVENCE INFO : 132.300 MHz

GESTIONNAIRE

Escadron de Détection et Contrôle Mobile (indicatif CASCADEUR) (ou en cas d'indisponibilité technique, CDC de remplacement)

STATUT

Zones réglementées temporaires (ZRT) qui se substituent aux portions d'espaces aériens avec lesquels elles interfèrent lorsqu'elles sont actives.

CONDITIONS DE PENETRATION

CAG / CAM : contournement obligatoire, sauf pour :

- Les aéronefs participant à l'exercice,
- Les aéronefs assurant des missions réelles de sûreté aérienne, d'assistance, de sauvetage, de douane, de police ou de sécurité civile, lorsque le contournement de la ZRT n'est pas compatible avec l'exécution de ces missions, avec contact radio auprès de l'organisme gestionnaire,
- Les aéronefs en CAG ayant reçu une autorisation du gestionnaire.

SERVICES RENDUS

- CAM : sont rendus aux aéronefs autorisés à pénétrer
 - au-dessus du plancher de contrôle (annoncé au premier contact radio), l'ensemble des services de la CAM
 - en-dessous du plancher de contrôle, information de vol, alerte et assistance.
- CAG : services d'information de vol et d'alerte.

Des instructions de cheminement (itinéraire, altitude), ou d'attente pourront être délivrées aux aéronefs en CAG VFR.

LIMITES LATERALES ET VERTICALES

ZRT CASEX ORANGE ALPHA

Limites latérales

044°37'00.00" N, 004°31'00.00" E
 044°25'00.00" N, 004°39'00.00" E
 044°07'30.00" N, 004°36'00.00" E
 044°14'00.00" N, 004°11'00.00" E
 044°25'30.00" N, 003°50'00.00" E
 044°36'07.00" N, 004°13'52.00" E
 044°37'00.00" N, 004°31'00.00" E

Limites verticales

SFC / FL115

ZRT CASEX ORANGE BRAVO

Limites latérales

044°36'07.00" N, 004°13'52.00" E
 044°36'45.23" N, 004°26'08.44" E
 044°18'02.02" N, 004°32'00.55" E
 044°10'04.97" N, 004°26'07.15" E
 044°14'00.00" N, 004°11'00.00" E
 044°25'30.00" N, 003°50'00.00" E
 044°36'07.00" N, 004°13'52.00" E

Limites verticales

FL115 / FL195

A l'exclusion de la zone suivante de SFC à 1500 ft ASFC :

044°39'26" N, 004°20'52" E
 044°37'35" N, 004°28'51" E
 044°25'37" N, 004°23'53" E
 arc horaire de 3.00 NM de rayon centré sur 044°26'41" N, 004°19'58" E
 044°27'31" N, 004°15'57" E
 044°39'26" N, 004°20'52" E

DISPOSITIONS PARTICULIERES

Toutes les activités aériennes légères sportives et récréatives situées à l'intérieur des ZRT sont suspendues durant les créneaux d'activation.

ORGANISME A CONTACTER

Jusqu'au 10 novembre :

Centre de Formation à l'Appui Aérien 01.451

BA 133
 CS 40 334
 54201 Toul CEDEX
 PTT : 03.83.52.65.36
 PNIA : 811.133.2408

Questions relatives au SUPAIP - Commandement de la Défense Aérienne
 et des Opérations Aériennes / EMO A7
 Téléphone : 04 87 65 57 99 ou 04 87 65 54 05
 PNIA 864 942 4799 (5405)

A partir du 13 novembre :

Escadron de Détection et de Contrôle Mobile (Cascadeur)

Téléphone : **à paraître par NOTAM**

Directeur de l'exercice / Cellule Opération du CFAA (Cornac OPS)

06.64.48.96.46 / 06.64.48.49.53